



VITILLOT PROTECTION

N°7 – 07/06/2024 d'après le BSV n°8 (LIEN)

A retenir

Stade phénologique : La floraison démarre sur les secteurs les plus précoces.



Soturac ←



←
Flottes

Albas
(plateau)
→



SAMEDI 08



19° / 31°
▶ 10 km/h

DIMANCHE 09



17° / 24°
▲ 15 km/h

LUNDI 10



14° / 25°
◀ 10 km/h

MARDI 11



12° / 23°
▲ 10 km/h

MERCREDI 12



12° / 23°
◀ 15 km/h

JEUDI 13



11° / 25°
▲ 10 km/h

VENDREDI 14



13° / 26°
▼ 10 km/h

*source Météofrance

Black rot : Des sorties sont visibles sur tout le vignoble.

Mildiou : Des dégâts sont présents sur tout le vignoble attention sur la période de floraison.

Oidium : Le stade de sensibilité est maximum, attention aux blancs.

Eudémis : Le vol se termine les glomérules seront bientôt visibles.

Cicadelles : Les premières larves sont observables et seront gérées avec la Flavescence Dorée.

Flavescence Dorée : Premier traitement à réaliser du 8 au 17 juin

État sanitaire du vignoble :

Secteur	Mildiou	Black-Rot	Oïdium	Botrytis	Eudémis	Cicadelles
Vallée						
Vallée Ouest	+++	++	++	+	+	+
Vallée Est	++	++	++	+	+	+
Plateau						
Plateau Ouest	+++	++	++	+	+	+
Plateau Est	++	++	++	+	+	+
+ - Niveau de vigilance	Sorties en cours		Stade de sensibilité maximum	Beaucoup de tâches sont visibles	Le vol se termine	Des larves sont visibles



VITILLOT PROTECTION

Maladies et ravageurs :

-Black Rot : Les tâches sont en cours de sortie, soyez vigilants le stade de sensibilité est maximal.

-Mildiou : Les sorties sont en cours sur tout le vignoble, adaptez la protection et maintenez des cadences courtes pour limiter les repiquages. Privilégiez un épamprage rapide pour limiter les contaminations et une bonne maîtrise de l'herbe.



-Oïdium : Combinez la lutte avec le black rot, le stade et les conditions sont favorables et le stade de sensibilité maximum.

-Cicadelles : Les premières larves font leur apparition. La gestion avec la Flavescence dorée est à privilégier afin de limiter les insecticides. Les produits blanchissant sont également très efficaces pour éviter les ré-implantations sur le feuillage.

-Flavescence dorée : 1er Traitement 8 - 17 Juin → Voir chapitre dédié.

-Eudémis : Le vol se termine des glomérules seront visibles rapidement sur les secteurs les plus précoces.

	Sauzet (Vinovalle)	Rivière Haute (Vinovalle)	Prayssac (CA 46) - Nord	Pescadoires (CA 46)	Belaye (CA 46)	Vire sur lot (CA 46)	Soturac (CA 46)	Crypto Soturac (CA 46)	Floressas (CA 46)	Saux (CA 46)	Crypto Saux (CA 46)	Bovilla (CA 46)	Anglars Juillac (Ferme Exp)	Parnac (Vinovalle)	Crypto Parnac (Vinovalle)	Mercuès (Vinovalle)	Flottes (Vinovalle M2I)	Villesèque Trebaix (M2I)	Crypto Villesèque (M2I)	Parnac (M2I)	Crypto Parnac bis (M2I)	Rivière Haute (M2I)	Trespoux (Mitvista)	Mauroux (Mitvista)	Portes du Quercy (Mitvista)	Duravel (Mitvista)
06/05/2024	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0		0	0									
13/05/2024	0	0	0	0	3	0	0		0	0		0	0	0		0	0									
21/05/2024	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0		0	0									
28/05/2024	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0		0	0						0	0	0	0
03/06/2024	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0		0	0						0	0	0	0

[Lien pour consulter le relevé.](#)

Gel :

Le vignoble a été fortement impacté par le gel :

[Recommandations de l'IFV après un gel de printemps \(lien\)](#)

[Quelques moyens supplémentaires de protection \(lien\) APCA](#)

-Adaptez vos programmes de protection en fonction des dégâts (Voir chapitre préconisations).



!/ \ Mention abeilles :

La vigne, depuis le 24 avril 2024, est désormais considérée comme culture attractive pour les abeilles. L'arrêté pollinisateurs du 20/11/2021 s'applique désormais pour les traitements sur vigne.

Pour les produits **sans mention « abeille »** sur l'étiquetage, **aucun traitement n'est possible pendant la période de floraison de la vigne**

Pour les produits avec « **mention abeille** » indiquée sur l'étiquetage, **il est possible de traiter uniquement dans les 2h précédant le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil.**

Pour les traitements fongicides, si les conditions d'applications sont incompatibles avec les plages horaires rendant le traitement inefficace, vous pouvez traiter à un autre moment en le justifiant dans le registre phytosanitaire.

Pour les traitements insecticides, en cas d'activité uniquement diurne des bioagresseurs, il est possible de traiter hors plages horaires contraintes. **Les traitements insecticides obligatoires flavescence dorée sont bien contraints aux plages horaires, sans dérogation possible.**



[Lien Arrêté pollinisateurs](#)

[Plus d'infos ici \(lien\)](#)

Flavescence Dorée :



Premier traitement à réaliser du 8 au 17 juin (voir communiqué de traitement DRAAF)

Il n'est pas prévu de dérogation de l'arrêté abeille (voir ci-dessus) pour les traitements insecticides obligatoire contre la flavescence dorée.

[Plus d'infos ici \(lien\)](#)

L'arrêté préfectoral Occitanie Flavescence dorée et jaunisses de la vigne 2024 a été signé le 07/05/2024 et est disponible sur le site de la DRAAF.

Ne pas oublier de réaliser l'assainissement obligatoire des ceps contaminés par les jaunisses en 2023 par arrachage ou coupe + dévitalisation.



VITILOT PROTECTION

Préconisations

Privilégiez des produits mixtes mildiou / black rot ou black rot / oïdium afin de limiter votre consommation de produits phytosanitaires.

Attention aux DSR lors de vos choix de produits.

Évitez les produits à base d'huile essentielle d'orange (Limocide) pendant la floraison.

[Le document de référence pour la campagne 2024 et les méthodes alternatives en viticulture \(Lien\).](#)

En conventionnel :	
Option 1 gel > 50 % vigne avec redémarrage difficile	400 gr Cuivre métal (BB) + soufre poudre 4kg (ou liq 2L) + 2,5kg LBG
Option 2 gel < 50 %	Spécialités à base de Zoxamide ou Oxathiapiproline + soufre poudre 4kg (ou liq 2L) + flint/natchez 0,1
Option 3 gel < 50 %	Fantic A 2kg + soufre poudre 4kg (ou liq 2L) + flint/natchez 0,1
Option 4 gel < 50 % + taches visibles	Revoluxxio/Ampexxio 0,4 + soufre poudre 4kg (ou liq 2L) + flint/natchez 0,1
Option 6 // CMR gel < 50 % (compatible HVE mais perte d'un point)	Futura 4 ou Idaho 0,4 * ou Valiant 3 * + soufre poudre 4kg (ou liq 2L) + Mayandra 0,4 * → fort risque ou taches de mildiou visibles
Insecticide Flavescence Dorée / Cicadelles : 8-12 Juin	Karaté Z 0,125L Decis / Deltastar 0,125L Cytrine L 0,3L
Cicadelles + Blanchiment Conventionnel et Bio	Argiles 4-7kg ou talcs en complément de l'insecticide → avec un adjuvant huileux pour faciliter l'application. → renouveler à chaque passage si le produit est lessivé pour éviter l'implantation des larves. Ou Bna Pro 7-10Lx2 passages (lessivable 120mm)
En agriculture Biologique :	
Option 1	400 gr Cuivre métal + soufre poudre 4kg (ou liquide 2L) + adjuvant
Option 2 (taches de mildiou visibles)	400 gr Cuivre métal + soufre poudre 2-3kg (ou liquide 1) + Huiles essentielles d'orange douce 0,6 - 0,8 % // 48 de beau temps impératif pour sécher les taches de mildiou
Oligos et substances de bases :	
Pnpp / Substances de bases :	Les préparations à base d'osier / consoude / reine des près
Carences / Oligos éléments :	Les apports d'oligos éléments avec de L'azote, phosphore, Fer, Manganèse, Magnésium, Bore et Zinc.
Adjuvants :	
Sticman 0,1/0,15L ou Heliosol 0,5L ou Fieldormax : 0,15L	

!!! Vérifiez les compatibilités physiques et réglementaires lors de votre choix produit
Attention à respecter les grammages ha de matières actives ex Glyphosate 450gr/ha sous la rang

Méthodes alternatives et prophylactiques :

Cette liste n'est pas exhaustive. Le choix du matériel végétal peut être un élément à prendre en considération pour limiter la vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon

Liste complète disponible [ICI](#)

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs (Lien IFV)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

ope-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Chambre d'agriculture du Lot
 430 avenue Jean Jaurès
 CS60199
 46004 Cahors Cedex 9